

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN
PROCÈS-VERBAL de la séance du lundi 17 juin 2024
à 19h00 à la Grande École - Allaman
Présidence : M. Frédéric Baumgartner

M. Frédéric Baumgartner - Président, souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général. Il présente ses excuses pour l'envoi des documents dont le procès-verbal qui a dû être envoyé deux fois (la première version n'étant pas la bonne). Il informe que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Il demande à chaque intervenant de bien vouloir donner son nom avant de prendre la parole, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal pour la secrétaire ad intérim.

1. Appel :

Sont présent(e)s : Frédéric Baumgartner, Manon Bourcoud, Marthe Cauderay, Stéphanie Chamberot-Tognet, Frédéric Clerc, Marine Compondu, Michel Cornaz, Marie-Françoise Croutaz, Olivier Croutaz, Xavier Croutaz, Kevin Devaud, Joseph Da Silva, Jacques de Siebenthal, Christian Dubey, Joëlle Dubey, Michel Erb, Katia Etter, Vincent Fontaine, Julie Fuchs, Alain-Paul Gilson, Carole Gilson, Kim Hysek, Marie Jolicoeur Clerc, Marcela Martin, Antoine Perrot, Corinne Pomport, Naïa Pomport, Tosca Pomport, Pina Giuseppina Principe, Rose Raton, Denise Rey, Olivier Rey, Vladimir Sanz, Corinne Schär, Océane Schaub, Denis Eric Scherz, Huguette Scherz-Rouiller, Sandrine Verardo, Pia Catia Vonlanthen, Xavier Wallenburg, Dagmar Zahdrova.

Sont excusé(e)s : Claudia Guex, Sébastien Hassler, Guy Marmet, Adrien Martin, Charles Nappez, Sandrine Nappez, François Pomport, Gisèle Sonnard, François Theintz, Baptiste Tognet-Bruchet, Léa Verardo, Quentin Vontobel,

Est démissionnaire : Matilde Verardo

Sont absent(e)s : Iman Chaarawi-Gorini, Michel Delévaux, Lara Dizerens, Valentina Dizerens, Frédéric Giavina, Daniel Jacquet, Sylvie Theintz,

L'appel confirme la présence de 41 membres actuels du Conseil, sur un total de 60. Le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis, la séance est ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 mars 2024
4. Assermentations éventuelles de nouveaux membres
5. Communications du Président du Conseil général
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n°5/2024 - Rapport de gestion et comptes 2023
8. Réponse de la Municipalité à la motion et au postulat du 30.07.2023 « Pour la promotion active de l'art et de la culture dans la commune d'Allaman »
9. Élections du Bureau du Conseil pour 2024-2025
 - a) Président-e
 - b) Vice-Président-e
 - c) Deux scrutateurs-trices
 - d) Deux scrutateurs-trices suppléant-es
10. Élection du/de la secrétaire du Conseil
11. Nomination pour 2024-2025

- a) Commission de gestion
 - b) Commission des finances
12. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 mars 2024 :

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

M. Olivier Croutaz annonce que son amendement, déposé à la page 6, n'a pas été repris textuellement comme il l'aurait déposé au Bureau. Il sera corrigé.

M. Xavier Croutaz aimerait réécouter la bande-son de son intervention à la page 13, dans les propositions individuelles et divers, qui ne semble pas conforme avec ses propos. La bande-son n'est pas à disposition pour cette séance. M. le Président dit que lorsque le procès-verbal est adopté, la bande-son est détruite en vertu de la Loi sur la protection des données personnelles. M. Xavier Croutaz accepte ce fait.

M. Michel Cornaz demande une correction à la page 3, sous « Urbanisme », qui ne peut être confirmée par la Municipalité. Il s'agit de PAC (plan d'affectation cantonal) et non PACom. Cela sera corrigé.

Vote :

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation de nouveaux membres :

Mme Sandra Ros se présente pour être assermentée en tant que membre du Conseil général. Sa candidature est valable.

Après lecture du serment à l'article 9 de la Loi sur les Communes par le Président, cette dernière promet et est assermentée sous les applaudissements.

Le nombre de membres présents passe à 42 et le nombre de Conseillers total passe à 61.

5. Communications du Président du Conseil général :

Le Président demande aux Conseillers de bien vouloir remplir et remettre au Bureau du Conseil la fiche d'information qui est à disposition sur la table du Président. Celle-ci sert essentiellement au service de la Bourse pour le paiement des jetons de présence.

Il rappelle quelques points pour le bon fonctionnement du Conseil :

Les gens qui prennent la parole se lèvent, annoncent leur nom (plus facile pour l'enregistrement) et n'oublient pas les formules d'usage pour des questions de respect.

6. Communications de la Municipalité :

M. Patrick Hassler - Syndic, administration générale, urbanisme & constructions, police & sécurité

Sécurité publique : suite à plusieurs contacts avec la Police Région-Morges (PRM), cet organisme procédera au contrôle du stationnement sur la Route de la Plage en plus des contrôles effectués par Aubonne. La commune d'Allaman va certainement adhérer à cette association de six communes. Un préavis sera prochainement présenté au Conseil.

CFF : réaménagement du parking P+R sud : quelques oppositions surtout de l'ATE (Association

Transports et Environnement). Nouvelle réorganisation parcelle 90. Aménagements pour vélos. L'installation d'un WC public dans le bâtiment existant est prévue par les CFF. Un module préfabriqué sera inséré dans le bâtiment existant. Une interface voyageurs au nord de la gare devrait voir le jour. Une bonne nouvelle avec l'accord entre Mobimo et les CFF au sud de la gare. Réalisation de 120 places P+R dans le sous-sol du bâtiment Mobimo. Une étude cantonale demandait 250 places de parc ainsi que des places vélos et/ou 2 roues motorisés. Une entente entre plusieurs partenaires, la Municipalité et le Canton pour avoir un programme de logements avec des activités secondaires et un peu de tertiaire. Un concours d'architecture sera organisé par Mobimo pour un bâtiment avec divers commerces. Ils viendront lors d'une séance du Conseil pour une présentation. Le passage de mobilité douce sera prévu le long de la gare. C'est un secteur en plein développement.

La Poste : changement du bureau de poste pour la population d'Allaman : à partir de maintenant, les envois avisés devront être récupérés au bureau de poste d'Etoy, au lieu de celui d'Aubonne.

Mme Evelyne Erb - vice-Syndic, communication, relations publiques, domaines & espaces verts

Arbres remarquables : l'inventaire a été fait par un spécialiste. Allaman compte 30 arbres remarquables. Tous les propriétaires ont été contactés par l'État de Vaud. Le Canton va valider cet inventaire afin de pouvoir obtenir des subsides. Une fiche par arbre est remplie.

Inauguration de la place de loisirs : l'inauguration a eu lieu le 24 avril avec beaucoup d'enfants.

Port à sec : vu que les eaux étaient basses, cela a permis la réfection de la rampe de mise à l'eau.

Vente du vin et du miel communal : le 6 juin a eu lieu la vente du vin communal et le miel est à disposition au contrôle des habitants ou au service du greffe.

La sortie des ados a eu lieu le 12 juin : une initiation à la grimpe en salle à Echandens. Tous étaient très contents.

Manifestations communales et publiques : la Goujonnette aura lieu le 26 juillet – la fête nationale le 31 juillet au petit parking de la Plage – les 10 ans des 3.com le samedi 31 août – la sortie des aînés aura lieu le mercredi 2 octobre.

M. Colin Compondu - Municipal, finances, bâtiments, énergie et environnement

Café-restaurant de la Gare : ajustement du bail quant à la mise à disposition du foyer de la grande salle qui est payant depuis le 1^{er} avril 2024.

Élaboration d'un plan communal en faveur des hirondelles, martinets et chauves-souris : un tout ménage sera distribué afin de savoir si les habitants de la Commune ont aperçu l'un ou l'autre de ces animaux en vue du recensement cantonal.

Grande salle de la gare : le parquet a été vitrifié.

M. Jacques Cauderay - Municipal, routes, services industriels, assainissement & déchets

Avancement concept stationnement plage : le concept de stationnement est prêt. Il a été publié par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Le matériel est commandé. Des recours ont été déposés auprès de la CDAP (Cour de Droit Administratif et Public) avec effet suspensif. Pour l'instant aucun délai de réalisation n'est prévu. Des frais d'avocats risquent d'entraîner un dépassement de budget ainsi qu'un manque à gagner sur les l'encaissement des places de parc.

Dégâts chemin de l'Armary : le fautif a été retrouvé. Il devra rembourser les dégâts.

STEP (Station d'Épuration des eaux usées) intercommunale : rien ne bouge. La STEP communale, pour rappel est la 2ème plus ancienne du canton encore en fonction. Elle date de 1962. Des transformations avaient eu lieu en 1998 avec des entretiens et améliorations.

SDIS (Service de Défense Incendie et Secours) Nyon : un naufrage de bateau a eu lieu et la pollution a été maîtrisée.

M. Patrick Guex - Municipal, écoles, cohésion sociale, église et culte

Plan canicule : la période va du 15 juin au 30 septembre : le Municipal et son collègue appellent les personnes âgées afin de garder contact et prendre de leurs nouvelles.

Refuge intercommunal : la fête des 10 ans du refuge des 3.com aura lieu le 31 août avec des animations.

ARASMAC – Réseau AJEMA : la commune d'Allaman désire sortir de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) – réseau AJEMA (réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne) au 31 juillet 2025 (le réseau comporte trop de communes) pour rejoindre le réseau ASSAGIE (Association Scolaire Aubonne-Gimel-Etoy) dans lequel il n'y aura que les écoles et écoliers de la commune et qui permettra aux parents et aux enfants d'en bénéficier. Des informations suivront (un tout ménage sera envoyé).

ASSAGIE – Le Collège de Féchy sera disponible dès novembre 2024 dans lequel il y aura des espaces à disposition.

ORPC – Statuts : (organisation régionale de protection civile) une Commission étudie les statuts. Déjà quatre allers-retours avec le Canton ont été utiles pour contrôle. Ils seront proposés prochainement pour validation au Conseil.

7. Préavis municipal n°5/2024 – Rapport de gestion et comptes 2023 :

Le Président donne la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. Patrick Hassler – Syndic : 7 préavis ont été déposés en 2023. Des remerciements au personnel communal sont présentés au vu de la complexité toujours plus grande des dossiers.

M. Colin Compondu – Municipal : annonce que l'exercice 2023 se solde par un excédent de revenus de CHF 289'870.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 126'390.-. La différence est donc de CHF 416'261.-. Les différences entre les comptes et le budget sont souvent dues aux impôts conjoncturels ou extraordinaires qui sont impossible à budgéter. Il s'agit de droits de mutation, les impôts sur les successions et les donations et les impôts sur les gains immobiliers. Tout cela a une incidence sur la facture sociale puisque la moitié des montants de ces impôts conjoncturels ou extraordinaires doivent être reversés au Canton pour la prévoyance sociale. Les impôts ordinaires ont baissé pour 2023 de CHF 172'267.- Les points à relever sont les charges péréquatives en diminution, la hausse des revenus des horodateurs, le dépassement du budget du Café restaurant de la Gare, la hausse des locations de la Grande Salle. Des dépassements quant aux honoraires d'avocats, des expertises du service technique sont aussi à déplorer. Quant aux charges d'entretien des machines et matériel STEP, un dépassement a eu lieu, ainsi que la contribution à l'ARASMAC et la prévoyance sociale cantonale ont engendré des dépassements de budget. Quant aux liquidités disponibles, elles ont diminué en 2023 de CHF 12'420.- La dette bancaire à la BCV (Banque Cantonale Vaudoise) a diminué. Concernant le fonds de réserve, ce sont des écritures purement comptables pour compenser des charges futures.

Le Président remercie M. Colin Compondu et passe la parole à la Commission de gestion.

Mme Corinne Schär, rapporteuse de la Commission de gestion, lit le rapport qui propose au Conseil d'accepter les comptes 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier.

M. Olivier Croutaz demande une fois de plus que la ligne « Compte Fanfare d'Allaman » soit ajoutée aux comptes. Dans ce compte, il reste CHF 31'000.-. Un ancien de la Fanfare a dit que cet argent pourrait être versé à une autre formation musicale. Il propose de le verser (éventuellement) aux jeunes de l'école de musique d'Etoy. Il lui est demandé à quelle année ce don a été fait. Il est répondu aux environs de 2016. Une ligne sera créée dans les comptes et l'histoire sera investiguée.

M. Olivier Croutaz se demande si la procédure est valable car le rapport de la Commission de gestion a été envoyé non signé. M. le Président lui répond qu'en vertu du règlement du Conseil, le rapport doit être envoyé par écrit. Il n'est pas fait mention de signature.

Le Conseil accepte de voter les comptes et le rapport de gestion en ayant reçu un rapport de gestion non signé, sachant que la version signée est déposée au Bureau séance tenante.

Vote

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2023 avec un excédent de revenus de CHF 289'869.97.
2. D'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Préavis accepté à la majorité – majorité de voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.

8. Réponse de la Municipalité à la motion et au postulat du 30.07.2023 « Pour la promotion active de l'art et de la culture dans la commune d'Allaman » :

M. Vladimir Sanz donne un exposé du traitement de sa motion et son postulat. Il rappelle qu'ils ont été reçus par la Municipalité pour développer la demande de la motion et du postulat : Demander une ligne au budget et un lieu de rencontre pour la promotion de la culture.

Le Président passe la parole à la Municipalité. M. Patrick Hassler – Syndic répond à la motion puis au postulat. En résumé, la Municipalité accepte l'idée de la motion et du postulat et propose la fondation d'une association sous forme de société locale à laquelle une aide pourrait être apportée. Une ligne de budget existe et une partie de la somme pourrait leur être attribuée. Cette nouvelle société pourra déposer ses statuts et la Municipalité sera très heureuse de soutenir une nouvelle société locale qui apportera de la culture. Une salle pourrait être mise à leur disposition sous réserve de disponibilité.

Vote

- D'accepter la réponse à la motion et au postulat du 30.07.2023 et de les classer.

Accepté à l'unanimité.

M. Vladimir Sanz remercie la Municipalité. Ils vont procéder tel que proposé et inviteront la Municipalité et la population.

Applaudissements.

9. Élections du Bureau du Conseil pour 2024-2025 : Mme la Vice-présidente Corinne Pomport

présente la candidature de M. Frédéric Baumgartner au poste de Président.

a) Président-e

M. Frédéric Baumgartner est seul candidat et est réélu tacitement.

b) Vice-Président-e

Mme Corinne Pomport est seule candidate et est réélue tacitement.

c) Deux scrutateurs-trices

M. Vladimir Sanz et Mme Corinne Schär sont seuls candidats et sont réélus tacitement.

d) Deux scrutateurs-trices suppléant-es

M. Kevin Devaud et Mme Denise Rey sont seuls candidats et sont réélus tacitement.

10. Élection du/de la secrétaire du Conseil :

Mme Christine Kläy a été auditionnée par le Bureau qui la présente. Elle habite St-Prex. Elle est valablement élue tacitement et applaudie.

11. Nominations pour 2024-2025 :

a) Commission de gestion

Mme Corinne Schär, Présidente, est sortante.

MM. Michel Cornaz et Michel Erb restent membres.

M. Joseph da Silva devient membre.

M. Kevin Devaud reste suppléant.

Il est proposé Mme Julie Fuchs. Vu qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme Julie Fuchs est élue tacitement comme suppléante.

b) Commission des finances

Mme Marcela Martin, Présidente, est sortante.

MM. Olivier Croutaz et François Pomport restent membres.

M. Charles Nappez devient membre.

Mme Sandrine Verardo reste suppléante.

Il est proposé M. Antoine Perrot. Mme Marcela Martin se propose également. Il est passé au vote :

Pour Mme Marcela Martin : 1 voix

Pour M. Antoine Perrot : 34 voix, majorité, celui-ci devient suppléant.

Il est discuté de la non-présence des membres présentés et réélus à des postes au sein des Commissions. Il est tout à fait valable d'élire des membres absents s'ils ont fait part de leur candidature. Les tournus ont été respectés (art. 34 et 35 : « Pour assurer un tournus, chaque année, le membre le plus ancien est réputé démissionnaire et laisse sa place à un nouveau membre élu par le Conseil »).

12. Propositions individuelles :

Mme Marie-Françoise Croutaz : demande que la plaque de la Grande Rue soit réparée car elle est bruyante dès qu'un véhicule passe au-dessus. M. Jacques Cauderay dit que le problème est en cours de résolution.

M. Olivier Rey : il revient sur la somme de CHF 31'000.- de la Fanfare d'Allaman. Il s'agit d'un solde de la société qui a été dissoute. Il propose que cet argent soit réattribué à la nouvelle société qui sera prochainement créée vu que la musique fait partie de la culture. Il lui est répondu que selon les souvenirs, cette somme doit être réattribuée à une société de musique. La Municipalité va s'enquérir afin de pouvoir répondre au Conseil. M. Patrick Guex, Municipal, explique qu'en tant qu'ancien Municipal des finances, avec le boursier il avait été décidé qu'au vu que rien ne se passait avec cette ligne des comptes pour la Fanfare qui n'existait plus, de regrouper ce compte

en comptabilité. Par contre, les instruments sont toujours au grenier de la Grande salle en vue d'une éventuelle reformation d'une fanfare.

Mme Manon Bourcoud demande si la création de la nouvelle société comprendra également la subvention pour les écoles de musique afin de soutenir les musiciens. M. Patrick Hassler, Syndic lui répond que les subventions musicales sont déjà versées aux personnes concernées. Les attributions vont être revues car elles n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. Mme Manon Bourcoud continue en demandant si des barèmes existent comme pour la Commune de Morges. Il lui est répondu qu'Allaman donne des montants forfaitaires. Mme Evelyne Erb, Municipale, lui répond qu'il ne s'agit que d'un petit budget. Ils reçoivent des demandes de subvention des clubs de sports, de musique avec le nom des enfants inscrits. Pour les cours de musique, les subventions sont reçues du Canton mais ce sont les impôts allamanais, par le biais de la facture sociale qui sert à « offrir » ces aides versées aux enfants. Il est donné CHF 50.- par enfant pour toutes les sociétés sportives ou artistiques.

M. Denis Eric Schertz propose à la Municipalité de renvoyer le tout-ménage concernant la taille des haies. La végétation est généreuse et elle s'expande. M. Jacques Cauderay, Municipal lui confirme que le document a été validé en séance du Municipalité trois heures auparavant.

Mme Corinne Schär demande que faire avec les factures trouvées dans l'enveloppe de vote d'un citoyen lors des dernières votations du 9 juin. Le Bureau se renseignera sur ce qu'il convient de faire.

M. Patrick Hassler – Syndic, remercie l'Assemblée pour sa contribution et les débats menés ainsi que pour l'acceptation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour épuisé, le Président clôt la séance, annonce la date de la prochaine séance : 7 octobre 2024, puis invite l'Assemblée à se retrouver pour une agape.

Séance levée à 20h22
Prochaine séance le 7 octobre 2024

Le Président
Frédéric Baumgartner

La Secrétaire ad intérim
Danielle Menoud



